

Bundesamt für Energie BFE Office fédéral de l'énergie OFEN Ufficio federale dell'energia UFE Swiss Federal Office of Energy SFOE

Encouragement de la production d'électricité renouvelable: développement et coûts d'ici 2045 selon le modèle de la CEATE-E



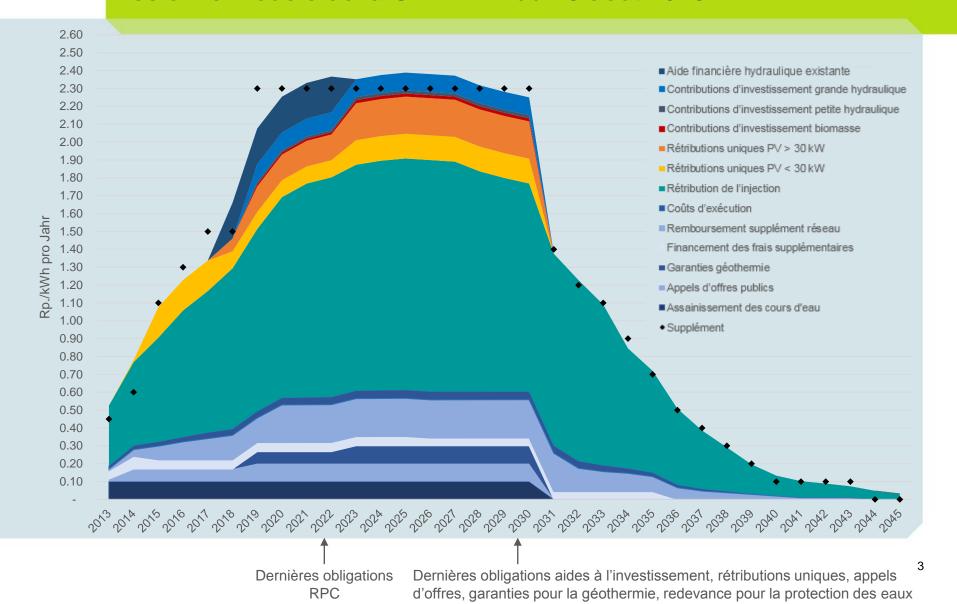


Bases de calcul selon le modèle de la CEATE-E du 19 août 2015

- Entrée en vigueur de la stratégie énergétique en 2018
- Augmentation du supplément au maximum de 2,3 ct./kWh au 1^{er} janvier 2019
- 2022: dernières obligations pour la RPC
- 2030: dernières obligations pour les rétributions uniques, les contributions d'investissement, les garanties pour la géothermie, les appels d'offres, la redevance pour la protection des eaux
- Il est tenu compte de la probabilité de réalisation des projets:
 - petite hydraulique 25%
 - biomasse 55%
 - éolien 10%
 - géothermie 25%
 - photovoltaïque 90%
- Prix du marché de l'électricité constant à 4 ct./kWh jusqu'en 2045
- Consommation finale d'électricité selon les perspectives énergétiques (scénario PCF)

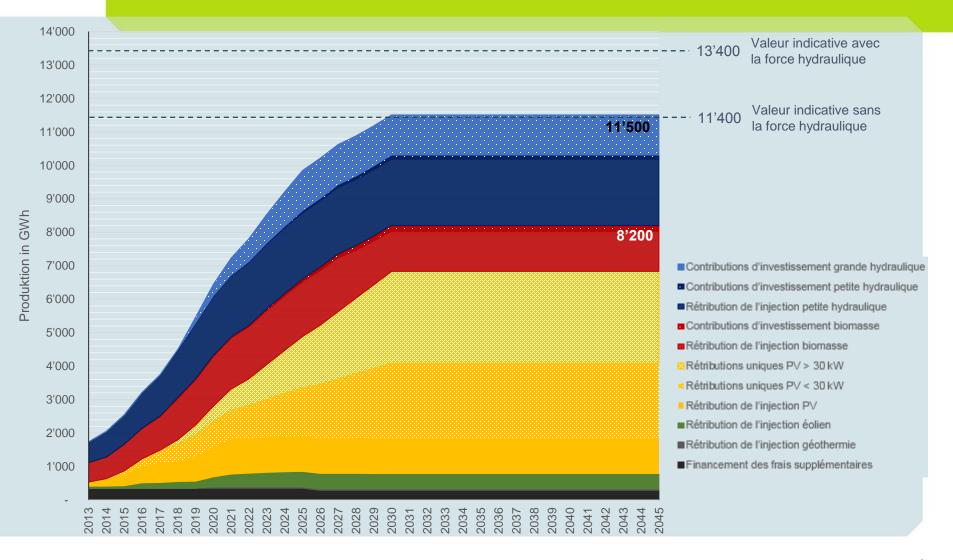


Coûts de l'encouragement d'ici 2045 selon le modèle de la CEATE-E du 19 août 2015





Développement: production d'ici 2045 selon le modèle de la CEATE-E du 19 août 2015





Mesures d'encouragement d'ici 2030 [1/2] selon le modèle de la CEATE-E du 19 août 2015

- Rétribution de l'injection (RPC): réduction de la liste d'attente
 - pour les installations photovoltaïques annoncées avant fin 2012
 - pour les installations des autres technologies annoncées avant fin 2014 environ
- Contributions d'investissement pour les nouvelles grandes centrales hydrauliques (environ 60 millions CHF/an)
- Soutien financier pour les grandes centrales hydrauliques existantes (2018 – 2022: environ 120 millions CHF/an)
- Appels d'offres publics: environ 60 millions CHF/an
- Redevance pour la protection des eaux: environ 60 millions CHF/an
- Environ 125 millions CHF/an seront remboursés à l'économie (entreprises à forte consommation d'énergie)



Mesures d'encouragement d'ici 2030 [2/2] selon le modèle de la CEATE-E du 19 août 2015

		2019-2022	2023-2030
 Rétributions uniques pour installations PV > 30 kW 	/an	85	120
 Rétributions uniques pour installations PV < 30 kW 	Ë.	55	80
 Contributions d'investissement pour petite hydraulique 	de Crox.)	7	10
 Contributions d'investissement pour infrastructures pour la biomasse 	millions (appr	7	10
 Contributions et garanties pour prospection géothermique 	en mi	40	60